Chers parents, cher élève,

Il est grand temps de vous donner des nouvelles concernant notre voyageen Grèce et la façon d’étaler le paiement de celui-ci…

Dates : du lundi 29 avril (9H) au samedi 4mai 2019 (13h55)

Logement : 2 nuitées à l’hôtel Anemolia à Arachova (+/- 10km de Delphes)

 3 nuitées à l’hôtel Crystal à Athènes

 Prix : Le prix définitif est de 745 €. Celui-ci comprend les vols aller-retour, le logement en demi-pension, ainsi que toutes les visites et activités prévues au cours du voyage.

 Il ne comprend pas l’assurance-assistance (voir rubrique « Assurance »).

 Solde : En ce qui concerne le solde du voyage, je vous invite à verser les 260 €

 restants en 2 fois sur le **compte BE30  0016 9982 9111**

 - pour le 30 janvier 2019 : 250 € (ou 255 € si assurance)

 - pour le 5 mars 2019 : 245 € (ou 250 € si assurance)

 Le solde doit impérativement être payé **pour le 5 mars 2018 au plus tard** sur le compte de l’école (voir ci-dessus). Il est primordial que la communication accompagnant le virement soit claire et complète étant donné que ce compte est utilisé pour l’ensemble des voyages scolaires organisés au sein de l’athénée.

 **Il est indispensable d'indiquer: nom et prénom de l’élève + classe *+* Grèce-grp1**

 Assurance : **Une assurance assistance est obligatoire pour la durée du voyage**. Cette assurance n’est pas comprise dans le prix du voyage (voir plus haut).

**Il y a donc 2 possibilités :**

 a) Vous possédez déjà une assurance assistance du type Europ- ou Ethias-assistance: il n’est donc pas nécessaire de prendre celle proposée par l’école. Nous vous demandons dès lors de nous communiquer toutes les données de votre assurance sur la fiche de renseignements distribuée par l'éducateur. Vous ne payez donc que 745 € pour le voyage.

 b) Vous ne possédez pas d’assurance assistance pour votre enfant. Il est dès lors obligatoire de souscrire à celle proposée par l’école. Le prix du voyage est dès lors majoré de 10 € et le prix global s’élève donc à 755 €.

 Le choix entre ces 2 possibilités se fait sur la fiche de renseignements faisant partie des quatre documents officiels (contrat d'engagement de l'élève, fiche de renseignements, autorisation parentale et fiche médicale) sous la forme de deux feuilles recto-verso qui seront remises par l'éducateur/-trice à chaque élève après le congé de Noël. Ces documents sont à remettre complétés et signés à cette même personne **pour le 25 janvier 2019**.

Programme: Visite du site et du musée à Delphes, randonnées guidées dans le parc naturel du Mont Parnasse et dans le parc national du Mont Parnitha. Croisière d’une journée dans les îles Saroniques (Aegina, Poros, Hydra) et une visite libre d’Athènes.

Document : Nous vous demandons également de bien vouloir remettre une photocopie de la carte d’identité resto-verso (ou du passeport si l'élève ne fait pas partie de l'union européenne) dans le **casier de Monsieur De Vleeshouwer avant le 25 janvier.**

Rappel :Si vous désirez diminuer le prix du voyage scolaire de votre enfant, ce dernier peut vendre des lasagnes (voir document distribué avec le 1er bulletin). L'année scolaire passée, deux élèves ont réalisés un bénéfice respectif de 527 € et de 442 €. Autant que leur voyage ne leur a quasi rien couté.

Mais même si vous ne faites pas un tel bénéfice, toute somme est bonne à prendre. Une somme globale de plus de 3000 € a été redistribuée entre tous les "vendeurs de lasagnes". Tout bénéfice est automatiquement défalqué du prix du voyage scolaire. N'oubliez pas que les petits ruisseaux font les grands fleuves...

 Les renseignements suivants vous seront communiqués ultérieurement :

 - lieu et heures de départ et d'arrivée;

 - affaires et argent de poche à emporter.

 Pour toute question : voyages.absil@gmail.com

Il est indispensable que pour la bonne organisation du voyage, vous respectiez toutes les dates d'échéance reprises dans ce document. Merci de votre compréhension.

Nous vous prions de croire, chers parents, à l’expression de nos sentiments dévoués.

 Messieurs De Vleeshouwer, Dozot et Forthomme

**N.B.** : **1.** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'inscription de tout élève dont le comportement n'aurait pas été satisfaisant dans le courant de l'année scolaire.

**2.** En cas de désistement de votre enfant,  les sommes versées ne sont remboursables **que si l'élève est remplacé par un autre participant.** Dans tous les autres cas, nous ne serons pas en mesure de vous rembourser quoi que ce soit. Pour pallier à cela, il vous suffit de souscrire à une assurance annulation de votre côté.